

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 95 (1950)
Heft: 11

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique

Autor: Scheurer, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Journal trimestriel des officiers suisses du Service de santé. N° 4, novembre 1950. Numéro spécial concernant le *traumatisme acoustique* au service militaire.

Dans l'introduction, le colonel-brigadier *Meuli*, médecin-chef de l'armée, recommande surtout la prophylaxie, vu le peu de succès de la thérapie. *R. Käser* nous introduit dans le problème du « trauma acoustique ». Il décrit les lésions des organes intérieurs de l'oreille provoqués par les sons (fusil, canon, bruit des moteurs, etc.). Après la seconde guerre mondiale, on pouvait parler d'une épidémie du traumatisme acoustique, tant il y avait de malades dans les différentes armées. — Les oreilles des recrues, lors des examens d'admission, doivent être bien examinées et seuls les hommes qui ont de saines oreilles devraient être incorporés dans l'artillerie par exemple. La ouate, comme protection des oreilles, ne suffit pas. Par contre, la cire (Oropax, Calmos) protège déjà bien, mais peut trop facilement boucher l'oreille, de sorte qu'on n'entend pas les commandements des chefs. *Ruedi* et *Furrer* ont construit un appareil de protection (Schallschützgerät), une sorte de filtre, mais qui n'est pas pratique pour les soldats portant le casque. Mieux vaut l'appareil « Selectone », de *Lüscher* et *Zwislocki*. Le Service technique de guerre (Kriegstechn. Abt.) a aussi construit un appareil analogue qu'on examine actuellement dans l'armée. Chaque soldat devrait être en possession d'un de ces appareils, mais ... l'argent manque encore. — *O. Mühlberg* a écrit une étude sur « le trauma acoustique et l'aptitude au service militaire ». Cet auteur prouve que le nombre de ces lésions va dans l'armée en augmentant, ce qui s'explique par le plus grand nombre des armes modernes qui font un vacarme formidable (fusils-mitrailleuses, etc.). La guérison (thérapie) est difficile, *Mühlberg* réclame aussi une prophylaxie générale. — *R. Schneider* a fait des recherches surtout dans la troupe « contre avion » (Fliegerabwehrtruppe). Il recommande surtout l'appareil « Selectone », la protection par de la ouate ne vaut pas grand-chose. — *O. Caprez* et *O. Mühlberg* publient l'article : « Sur les effets du trauma acoustique pour l'armée ». L'assurance militaire a dépensé en 1947 pour ces dommages : 76 anciens cas, 14 456 fr.; 407 nouveaux cas : 37 948 francs ! Les cadres souffrent davantage que les soldats. Un quart des cas provient de la carabine, un dixième des tirs obligatoires. Ces auteurs aussi recommandent pour la prophylaxie des appareils de protection pour tous les militaires et... pour les tireurs civils dans les stands.

Cap. E. SCHEURER.